

L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Site proposé au titre de la directive Habitats pour les habitats et espèces suivants :

Habitats :

- milieux estuariens : estuaire, replat boueux exondé à marée basse, pré à Spartines, pré salé atlantique, végétation annuelle des laisses de mer, végétation vivace des rivages de galets
- milieux dunaires : dune mobile embryonnaire, dune à argousiers, dune fixée, dune à saule rampant, dépression intradunaire
- milieux aquatiques : eaux oligotrophes à characées, vase exondée
- milieux prairiaux : mégaphorbiaie, prairie maigre de fauche
- milieux boisés et de coteaux : **forêt de ravin**, **forêt alluviale**, pelouse calcicole

Espèces :

- insectes : Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), **Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)**
- batracien : Triton crêté
- chauves-souris : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Grand Murin (*Myotis myotis*)
- mammifères marins : Phoque veau marin (*Phoca vitulina*), Marsouin (*Phocoena phocoena*)
- poissons : Lamproies (*Lampetra planeri*, *Lampetra fluviatilis*, *Petromyzon marinus*), Saumon (*Salmo salar*), Aloses (*Alosa alosa*, *Alosa fallax*), Chabot (*Cottus gobio*)
- oiseaux : quarante-sept espèces de l'annexe I de la directive oiseaux ont été recensées sur l'ensemble de la ZPS de l'estuaire et de la vallée de Seine dont au moins quinze nicheuses (Râle des genêts, Cigogne blanche, Butor étoilé, Buzard des roseaux,...)

Superficie (ha) : 8586

Liste des communes concernées : BERVILLE-SUR-MER, FATOUVILLE-GRESTAIN, FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE, GONFREVILLE-L'ORCHER, LA CERLANGUE, LE HAVRE, OUDALLE, ROGERVILLE, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SANDOUVILLE, TANCARVILLE, communes du Calvados

Qualité et importance : Zone de transition entre la mer, la terre et le fleuve, l'estuaire de la Seine constitue un milieu naturel remarquable, malgré une artificialisation très importante.

L'intérêt biologique exceptionnel provient de la rareté et de la spécificité des milieux en présence ainsi que leur importance fonctionnelle. L'originalité et la diversité des milieux induisent en effet une grande richesse patrimoniale en terme d'espèces tandis que la productivité de ces milieux et l'ampleur des surfaces concernées permet l'accueil de populations de poissons et d'oiseaux d'importance nationale ou internationale selon les espèces.

Ce rôle pour l'avifaune a induit le classement d'une large partie de l'estuaire de la Seine en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

La nature des habitats naturels présents dans l'estuaire permet également le classement d'une large part en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats. Il a été en effet recensé dans l'estuaire actuel dix-huit habitats éligibles à la Directive, depuis le pont de Tancarville jusqu'à la mer entre Le Havre et Trouville.

Le site comporte cinq types de milieux renfermant chacun des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

- le milieu estuarien proprement dit, avec l'ensemble de la zone intertidale comprise entre Tancarville et Le Havre au nord, Marais Vernier et Trouville au sud. Il constitue le secteur dont les enjeux sont majeurs pour la zone et regroupe plusieurs habitats communautaires liés au milieu intertidal sur vase comme les prés salés à spartines.

- le milieu marin, compris dans le vaste triangle proposé (hors chenal de navigation), il constitue l'habitat d'espèces de poissons et de mammifères marins éligibles à la Directive comme la Lamproie marine et le Phoque veau marin.

- les milieux dunaires et paradunaires, essentiellement situés dans la zone dite de la ZIPEC, présentent une richesse biologique exceptionnelle, notamment sur le plan botanique, avec plusieurs espèces protégées rares comme la Pyrole à feuilles rondes, le Saule rampant, l'Orchis à fleurs lâches. A signaler, sur la rive droite une dune embryonnaire tout à fait intéressante, avec notamment l'Elyme des sables. Dans ces milieux se développent des espèces rares de batraciens comme le Crapaud accoucheur.

- les milieux humides situés dans la plaine alluviale, essentiellement constitués de prairies, jouent un rôle fondamental pour l'accueil des oiseaux. Une partie de ces prairies peuvent être rattachées aux prairies de fauche méso-hygrophiles et sont donc éligibles. Leur état de conservation est médiocre du fait d'une pratique agricole trop intensive. En milieu interstitiel, se développent parfois des mégaphorbiaies, et localement des bois alluviaux, ces deux habitats figurent également à l'annexe I de la Directive .

- les falaises situées entre Tancarville et Oudale. Outre leur rôle fonctionnel pour l'ensemble de la plaine alluviale lié à la présence des sources situées à leur pied, elles abritent plusieurs habitats de la Directive - **forêt de ravin**, pelouse calcicole, grotte, **saulaie alluviale** en pied de coteau – et des espèces rares. Ainsi le cap du Hode constitue la seule station française pour une espèce de papillon, *Photedes morrisii*.

Vulnérabilité : Sur l'ensemble du site, la pression anthropique est très forte :

- activités industrialo-portuaires tout autour du site
- activités agricoles importantes. Certes une certaine extensification est en cours grâce au plan de gestion de la réserve et aux CTE, cependant la pression est encore forte, sans aucun doute supérieure à l'optimum biologique.
- coupe de roseaux dans la roselière : cahier des charges adapté, notamment prenant en compte les nidifications (Butor, Busard,..)
- activité pêche dans le milieu marin (pêche professionnelle)
- activité chasse forte sur une grande partie du site, situation conflictuelle avec les chasseurs locaux. Une étude sur l'impact de la chasse est en cours ; elle devra aboutir à des préconisations afin de mieux adapter les objectifs de conservation des populations d'oiseaux et les pratiques actuelles.

Orientations de gestion : Une grande partie du site proposé appartient à la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Les objectifs de gestion du site seront donc ceux définis par le plan de gestion de la réserve qui sera le document d'objectifs de ce secteur.

Les principaux objectifs annoncés dans le plan de gestion sont :

- la réalisation de suivis écologiques et d'études concernant les vasières (morphologie, qualité de l'eau, peuplements d'invertébrés,...), la flore, la faune (notamment l'avifaune), la chasse et de son impact

- des opérations de gestion :

- extension des vasières et création d'un reposoir, en mesures compensatoires de Port 2000,

- maîtrise de l'hydraulique pour permettre le maintien du caractère humide des roselières et des prairies,
- gestion de la roselière : maintien du pâturage par les chevaux camarguais, maintien de l'exploitation des roseaux avec des cahiers des charges adaptés, prenant en compte la richesse biologique, notamment la nidification des oiseaux (Butor, Buzard, Fauvettes, Mésange à moustaches)
- gestion des prairies : maintien de l'exploitation par les agriculteurs en appliquant des cahiers des charges adaptés,
- gestion de la chasse : maintien de la pratique de la chasse dans le site avec un objectif de régression de la pression de chasse. Les résultats de l'étude en cours permettront d'en définir les modalités en concertation avec les chasseurs.

Sur la rive sud (ex ZIPEC et Pennedepie), un document d'objectifs spécifique sera réalisé pour le secteur, les principales orientations de gestion seront :

- maintien des habitats actuels avec ouverture partielle des formations boisées pour permettre le développement de la strate herbacée
- restauration et entretien des milieux aquatiques et humides

Sur les falaises, un document d'objectifs particulier sera également réalisé, les principales orientations de gestion seront :

- maintien des bois de ravins et des saulaies alluviales en favorisant la conduite irrégulière des boisements,
- protection des grottes contre le dérangement lié à la fréquentation humaine,
- gestion par pâturage ou fauche des pelouses qui se trouvent dégradées par l'enfrichement,
- restauration et gestion des milieux aquatiques situés en pied de coteaux afin notamment de préserver et restaurer leur rôle fonctionnel pour la plaine alluviale.

Etat : SIC enregistré

Date d'état : 12/2004